

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Paris, le 5 novembre 2018 – En application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif du programme décrit les objectifs et les modalités du programme de rachat par StreamWIDE (la "**Société**") de ses propres actions, dans le cadre de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 22 juin 2018.

1_ Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat et décision de mise en œuvre

Autorisation du programme : Assemblée Générale du 22 juin 2018

Décision de mise en œuvre : Conseil d'administration du 14 Septembre 2018

2_ Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Le capital de la Société se compose de 3.029.968 actions. Au 30 juin 2018, la Société détenait 103.625 actions, dont 13.529 actions affectées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et 90.096 actions aux autres objectifs du programme du rachat d'actions.

3_ Objectifs du programme de rachat

Le programme de rachat d'actions a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur ses propres actions aux fins suivantes :

- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action StreamWIDE ou d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ;
- l'attribution ou de la cession d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne salariale dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail) ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes les opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marchés et aux époques que le conseil d'administration appréciera;
- les conserver et les céder ultérieurement ou les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers et étant précisé que le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du capital social de la Société ; ou

- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite de 10% du capital de la Société par période de 24 mois.

4_ Part maximale du capital, nombre maximal, et caractéristiques des titres de capital que la société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Le prix maximum d'achat est fixé à 14 euros par action. Le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées est d'un maximum de 302.996 actions, soit 10 % du montant du capital social existant. En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 1.500.000 euros, tel que défini dans la septième résolution votée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 juin 2018.

5_ Durée du programme de rachat

Le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter du 22 juin 2018, soit jusqu'au 22 décembre 2019.

Prochain communiqué financier : Chiffre d'Affaires annuel 2018, le lundi 25 février 2019

A propos de StreamWIDE (Euronext Growth : ALSTW)

Acteur majeur sur le marché des logiciels de communication, StreamWIDE fournit depuis plus de 15 ans des services à valeur ajoutée de nouvelle génération aux opérateurs télécoms fixes et mobiles, partout dans le monde : messagerie vocale, facturation et taxation d'appels en temps réel, numéros virtuels, services de conférence ou encore centre d'appels.

Team On The Run et *Team On Mission*, les derniers produits logiciels développés par StreamWIDE, sont des solutions tout en un de communication sécurisée et de management de process, bénéficiant de nombreuses fonctionnalités telles que la géolocalisation, le NFC, le talkie-walkie, la VoIP et le WebRTC, et permettant ainsi aux entreprises et administrations de simplifier leur communication tout en numérisant leur activité de manière sécurisée.

Basé en France et présent en Europe, aux USA, en Chine et en Afrique, StreamWIDE est coté sur Euronext Growth (Paris) – FR0010528059.

Pour plus d'informations, <http://www.streamwide.com>, <http://www.teamontherun.com>, <http://www.teamonmission.com>, et visitez nos pages LinkedIn ou Twitter.



Labellisé « entreprise innovante » par Bpifrance, StreamWIDE est éligible aux FCPI et aux PEA-PME



Contacts

Pascal Béglin / Olivier Truelle
Président Directeur Général / DAF
Email : investisseur@streamwide.com / tél.: +33 (0)1 70 08 51 00